

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 07 JUILLET 2022**

**DELIBERATION N°2022.00334**

**APPROBATION DE L'AVENANT N°2 AU CONTRAT NEGOCIE AVEC LE  
DEPARTEMENT DE LA LOIRE**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 01 juillet 2022

Nombre de membres en exercice : 71  
Nombre de présents : 53  
Nombre de pouvoirs : 5  
Nombre de voix : 58

Président de séance : M. Gaël PERDRIAU,  
Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL,  
M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE,  
M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD,  
M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE,  
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Frédérique CHAVE,  
M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL,  
M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE,  
M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS,  
M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ  
GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN,  
Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH,  
M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-  
FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU,  
M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE,  
M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,  
M. Julien VASSAL

**Pouvoirs :**

M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,  
M. Frédéric DURAND donne pouvoir à M. Charles DALLARA,  
M. David FARA donne pouvoir à M. Julien LUYA,  
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,  
M. Jean-Philippe PORCHEROT donne pouvoir à M. Jean-Claude FLACHAT

**RECU EN PREFECTURE**

Le 19 juillet 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20220707-D20220033410

Date de mise en ligne : 19 juillet 2022

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET,  
M. Marc CHAVANNE, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Bernard LAGET,  
M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Christian SERVANT, M. Gérard TARDY,  
M. Daniel TORGUES

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 07 JUILLET 2022**

### **APPROBATION DE L'AVENANT N°2 AU CONTRAT NEGOCIE AVEC LE DEPARTEMENT DE LA LOIRE**

Dans le cadre des négociations du Contrat de Plan Etat –Région 2015-2020 (CPER) et de sa déclinaison territoriale, le Conseil Départemental de la Loire a orienté une enveloppe de 27,5 M€ au bénéfice du territoire de Saint-Etienne Métropole.

Afin d'organiser la mobilisation de cette enveloppe, Saint-Etienne Métropole et le Département de la Loire ont signé, le 07 août 2018, un contrat négocié permettant d'affirmer l'engagement commun en faveur du développement du territoire métropolitain sur la période 2018-2021. Le contrat précise les engagements financiers du Département sur un certain nombre d'opérations définies.

La plupart des opérations ont été menées et ont pu mobiliser l'aide du Département.

L'avenant n°1, qui a permis de prolonger le contrat initial jusqu'au 07 août 2022 devait permettre de conduire l'opération PAPI et l'échangeur de la Varizelle.

L'Etat, maître d'ouvrage de l'échangeur de la Varizelle ne pourra pas démarrer les travaux avant 2023 car les études pré-opérationnelles ne pourront pas être rendues avant fin 2022.

Afin de finaliser ce projet, il est nécessaire de conclure un avenant n°2 afin de permettre la prolongation de la durée du contrat, pour une année supplémentaire pour que la subvention soit attribuée.

Pour cette opération, l'aide départementale est prévue pour 2,5 M € :

- 294 117,65 € pour les études ont été attribués à la DREAL lors de la Commission Permanente du département du 23 avril 2018, dont 205 882,35 € ont déjà été payés.
- 2 205 882,35 € pour les travaux, objet de l'avenant.

#### **Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve l'avenant n°2 au Contrat négocié avec le Département de la Loire,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer cet avenant et tout document se référant à cette affaire.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

**La Secrétaire de séance,**



**Siham LABICH  
4<sup>ème</sup> Vice-Présidente**

**Pour extrait,  
Le Président,**



**Gaël PERDRIAU**